

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment de FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Les termes utilisés dans ce DICI auront la même définition que celle figurant dans le règlement du FCPE « ESOP Capgemini ».

ESOP LEVERAGE NP 2022 un Compartiment du FCPE ESOP CAPGEMINI

Code AMF : (C)

Ce Compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE - Fonds d'Épargne Salariale soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : « à formule ».

En souscrivant à ESOP LEVERAGE NP 2022, vous investissez dans un Compartiment à formule créé à l'occasion de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise, prévue le 15 décembre 2022.

L'objectif est de vous faire bénéficier (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables et hors effet de change) à la date d'échéance (soit le 15 décembre 2027) ou en cas de sortie anticipée de :

- Votre "Apport Personnel", et

- Une partie de la hausse moyenne protégée de l'action Capgemini SE, calculée sur la base de 10 actions pour 1 achetée au moyen de l'Apport Personnel.

Cette participation à la hausse moyenne protégée est variable et décroît à mesure que la hausse moyenne du cours de l'action Capgemini SE augmente. Elle est égale à : $91\% \times \text{Prix de Référence} / \text{Cours Moyen}$.

La hausse moyenne protégée du cours de l'action Capgemini SE est égale à la différence positive ou nulle entre la moyenne protégée des relevés et le Prix de Référence.

Le "Cours Moyen" est établi sur une moyenne de 91 cours relevés chaque mois pendant 5 ans.

Aucun cours relevé ne peut être inférieur au Prix de Référence. Dans le cas où un cours relevé est inférieur au Prix de Référence, alors c'est le Prix de Référence qui est pris en compte.

Pour y parvenir, le Compartiment est investi en actions Capgemini SE et a conclu une "Opération d'Echange" avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

Des instruments financiers à terme (notamment l'Opération d'Echange) peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. Pour plus de précisions sur la formule (définition de l'Opération d'Echange, calcul de la hausse moyenne protégée à l'échéance ou en cas de sortie anticipée, etc.), veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Dans certains cas de résiliation de l'Opération d'Echange, la valeur de résiliation en cours de vie sera fonction des paramètres de marché. Dans ce cas, vous recevrez une somme différente de la valeur garantie à l'échéance, qui pourra être inférieure ou supérieure à ce montant. Ces cas figurent dans le règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon mensuelle, les opérations de rachat sont exécutées chaque mois, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Tous les avantages listés ci-dessous s'entendent avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables et pour autant que l'Opération d'Echange n'ait pas été résiliée et/ou qu'aucun ajustement prévu dans l'Opération d'Echange n'ait été mis en œuvre.

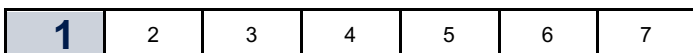
Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
Le Porteur de Parts est assuré de récupérer au minimum, tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée, son Apport Personnel.	Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas des dividendes, et autres revenus attachés aux Actions Capgemini SE, de la décote et d'une partie de la hausse de l'action.
En cas de hausse moyenne protégée du cours de l'Action Capgemini SE, le Porteur de Parts recevra également une partie de la hausse moyenne protégée sur 10 fois son Apport Personnel.	Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas totalement de la hausse finale éventuelle du cours de l'Action Capgemini SE, la performance lui revenant dépendant de la hausse moyenne protégée du cours de l'Action Capgemini SE constatée sur l'ensemble de la période.
Le Cours Moyen est protégé : en cas de baisse à une date de relevé mensuel du cours de l'Action Capgemini SE en dessous du Prix de Référence, le cours de l'Action Capgemini SE pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal au Prix de Référence.	Dans certains cas exceptionnels de résiliation de l'Opération d'Echange, le Porteur de Parts pourrait recevoir un montant inférieur ou supérieur au montant garanti initialement.
Ainsi, la baisse du cours de l'Action Capgemini SE en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la hausse moyenne protégée.	La participation à la hausse moyenne protégée de l'Action Capgemini SE est variable et dépend de la hausse moyenne protégée. Pour des niveaux élevés de hausse moyenne protégée de l'Action, le Porteur de Parts bénéficiera d'une portion plus faible de la hausse moyenne protégée des Actions détenues par le Compartiment. La participation à la hausse moyenne protégée sera inférieure à 91 % si le Cours Moyen est supérieur au Prix de Référence.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, À risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.



La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque 1 reflète les résultats de la formule obtenus en prenant en compte les simulations des rendements historiques de l'action.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce Compartiment du FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

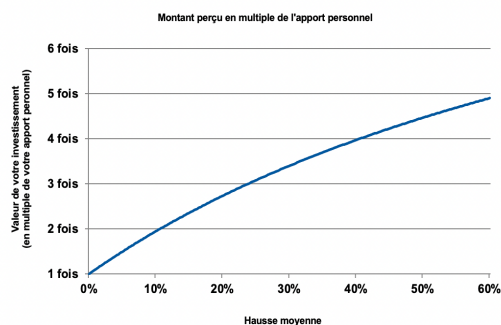
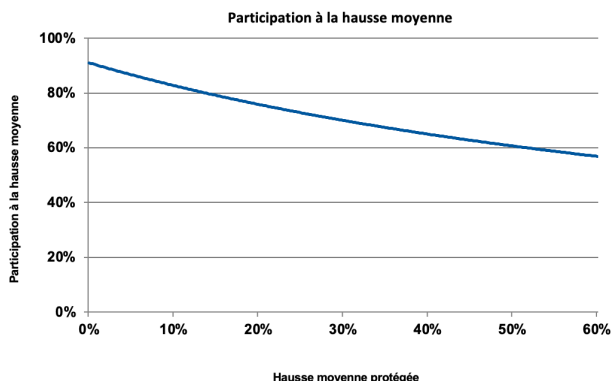
Le Compartiment du FCPE bénéficie d'une garantie de 100 % du capital en euro, hors résiliation de l'Opération d'Echange, hors modification éventuelle des prélèvements sociaux, fiscaux et assimilés, et hors effet de change. Le garant est Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Pour bénéficier de la garantie du capital et d'une participation à la hausse moyenne protégée à la date d'échéance et à toute date de sortie anticipée, vous renoncez aux dividendes des actions, à la décote sur les actions acquises par le Compartiment du FCPE, à une partie de la hausse éventuelle de l'action et à toute possibilité d'arbitrage vers un autre FCPE.

Scénarios de performance

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du Compartiment. Les hypothèses considérées dans ces exemples sont :

- un prix d'acquisition non décoté de l'action (ou "Prix de Référence") de 150,00 €
- un prix d'acquisition décoté de 131,25 €

L'investisseur souscrit au prix de souscription décoté (soit 131,25 €), soit une décote de 12,5 % et bénéficie d'une garantie à hauteur de 100 % de ce prix.



1. Cas le moins favorable

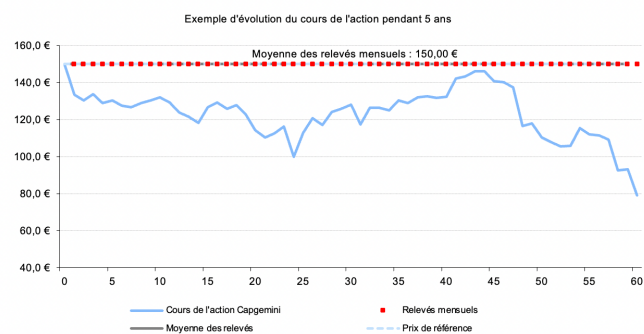
Au cours des 5 ans, le cours de l'action Capgemini SE n'a jamais dépassé le Prix de Référence de 150,00 € en clôture aux dates de relevés mensuelles.

Aussi à l'échéance, le Cours Moyen est égal au Prix de Référence.

Le cours de l'action Capgemini SE à l'échéance est 78,97 € soit un cours inférieur de 47,36 % au Prix de Référence.

En l'absence de hausse, la valeur restituée à l'investisseur à l'échéance est donc égale à son Apport Personnel, soit 131,25 €.

Alors que le cours de l'action Capgemini SE baisse de 47,36 % sur la durée du placement, l'investisseur ne subit pas de perte et retrouve exactement son Apport Personnel, correspondant à un taux de rendement annuel de 0 %.



2. Cas médian

Pendant la période, le cours de clôture de l'action Capgemini SE relevé mensuellement a connu une hausse moyenne (par exemple, des périodes où le cours était au-dessus de 150,00 € et d'autres périodes où le cours était au-dessous du Prix de Référence de 150,00 €).

A l'échéance, le Cours Moyen est ainsi de 165,59 € soit une hausse de 10,39 % par rapport au Prix de Référence.

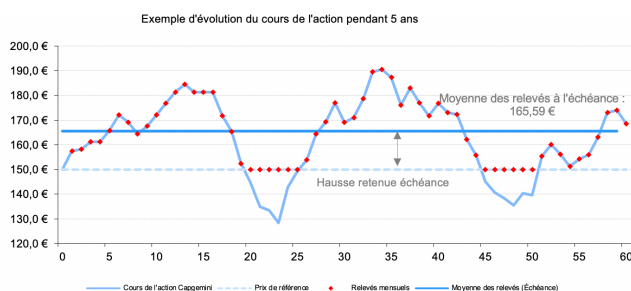
Le cours de l'action Capgemini SE à l'échéance est égal à 168,46 € soit un cours supérieur de 12,31 % au Prix de Référence.

L'investisseur participe à la hausse moyenne (différence entre le Cours Moyen et le Prix de Référence) à hauteur de 91 % x 150,00 € / 165,59 € = 82,43% sur chacune des 10 actions.

La valeur restituée à l'investisseur à l'échéance est donc égale à :

$131,25 € + 10 \text{ actions} \times 82,43\% \times (165,59 € - 150,00 €) = 259,76 €$, soit 1,97 fois son Apport Personnel.

Le gain de l'investisseur est de 0,97 fois son Apport Personnel, correspondant à un taux de rendement annuel de 14,51%.



3. Cas favorable

Pendant la période, le cours de clôture mensuel de l'action Capgemini SE a connu une forte hausse pendant une période suffisamment longue.

A l'échéance, le Cours Moyen est ainsi de 178,41 € soit une hausse de 18,94 % par rapport au Prix de Référence.

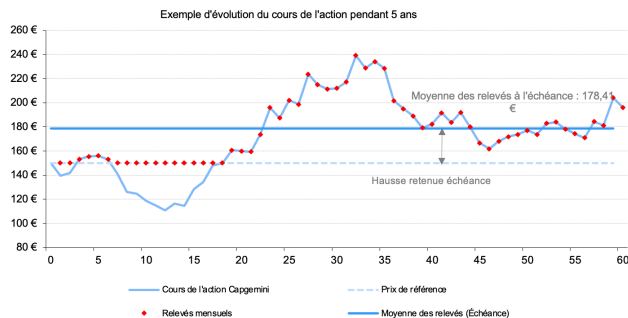
Le cours de l'action Capgemini SE à l'échéance est égal à 196,02 € soit un cours supérieur de 30,68 % au Prix de Référence.

L'investisseur participe à la hausse moyenne (différence entre le Cours Moyen et le Prix de Référence) à hauteur de 91 % x 150,00 € / 178,41 € = 76,51 % sur chacune des 10 actions.

La valeur restituée à l'investisseur à l'échéance est donc égale à :

$131,25 \text{ €} + 10 \text{ actions} \times 76,51\% \times (178,41 \text{ €} - 150,00 \text{ €}) = 348,61 \text{ €}$, soit 2,65 fois son Apport Personnel.

Le gain de l'investisseur est de 1,09 fois son Apport Personnel, correspondant à un taux de rendement annuel de 21,51 %.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	Néant
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les frais à la charge de l'entreprise, tels qu'ils sont définis dans le règlement,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées

Votre Compartiment est un Compartiment à formule.
Le diagramme de ses performances n'est pas affiché.

Le Compartiment a été agréé le 29 avril 2022.
La devise de référence est l'euro (EUR)

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi ESR et/ ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : individualisé de groupe.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du plan d'épargne du groupe international Capgemini dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Le présent Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Persons" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise.

Les informations périodiques concernant l'entreprise sont disponibles sur simple demande auprès de celle-ci.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de Compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 novembre 2022.